

## Laetitia RICHARD

---

**De:** Gaia MICHEL <gaia.michel@cnpf.fr>  
**Envoyé:** vendredi 13 février 2026 16:02  
**À:** Anne LECOT LEVI; Laetitia RICHARD  
**Cc:** romain govart  
**Objet:** Avis PLUi Jura Sud  
**Pièces jointes:** Nombre de propriétaires privés de parcelles cadastrées en bois sur la communauté de communes Jura Sud.pdf

**Catégories:** Important

Monsieur le Président, Philippe PROST,

Par courrier du [23 décembre 2025](#), et conformément à l'article R.153-4 du Code de l'urbanisme, vous avez bien voulu nous transmettre pour avis le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Jura Sud arrêté par votre conseil communautaire, ce dont nous vous remercions. Nous souhaitons apporter quelques remarques concernant les documents présentés.

- Diagnostic et état initial de l'environnement

Peu d'informations chiffrées sont données en ce qui concerne la forêt privée. Ne sont pas indiqués notamment : le nombre de propriétaires privés, la surface de ces boisements, ou la présence sur le territoire de nombreux Documents de Gestion Durable.

Veillez trouver en pièce jointe, le nombre de propriétaires privés de parcelles cadastrées en bois sur la communauté de communes Jura Sud, afin de quantifier le morcellement mentionné en 6.3.4. Près de 2 200 ha de forêts privées ont un document de gestion durable en cours de validité.

- OAP thématiques

Page 9 : la carte est pixellisée et donc illisible. Il doit y avoir un problème dans la mise en forme.

Page 27 : un schéma fait mention d'une "coupe-rase composée de courbes et de motifs diversifiés réduisant son impact sur le paysage". Pour rappel, la coupe-rase est un mode de renouvellement défini dans notre Schéma Régional de Gestion Sylvicole : *"lorsque l'intégralité du peuplement est récoltée avant une reconstitution par plantation ou régénération naturelle (cas des taillis simples)"*. La phrase dans le schéma ne semble donc pas correcte d'un point de vue sylvicole.

Si l'idée est de laisser quelques arbres comme schématisé, attention à la forte déstabilisations de ces arbres isolés qui pourraient tomber peu de temps après.

En conséquence et dans la limite de nos compétences propres, nous émettons un avis favorable au projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Jura Sud, sous réserve de prise en compte des remarques ci-dessus.

Restant à votre disposition pour vous apporter toute précision utile à ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Gaïa MICHEL**

Responsable ADEFOR39

Responsable Jura au CNPF Bourgogne Franche-Comté

455, rue du Colonel de Casteljau

39000 - Lons-le-Saunier

Tél. : 07 64 89 13 61

[www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)

